

Général Dufour [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft 16

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16.

Lausanne, le 14 Août 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — † **Général Dufour** (suite). — **Nouvelle répartition de l'armée fédérale.** — **Société militaire fédérale.** Comité central. - Section vaudoise. — **Instruction pour les contrôleurs d'armes des divisions.** — **Nouvelles et chronique.** — **Circulaires et nominations.**

ARMES SPÉCIALES. — **De l'instruction du tir d'infanterie.** — **Sur la taxe militaire.**

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE. — Répartition d'officiers du génie et d'artillerie.

† GÉNÉRAL DUFOUR.

(Suite.)

Les royalistes neuchâtelois, insurgés au 2 septembre et capturés par les républicains, allaient passer aux assises fédérales quand la Prusse, par l'intermédiaire de son plénipotentiaire, M. de Sydow, demanda leur élargissement. Elle se fondait sur ce que le procès en cours préjugerait la solution de la question de fond, c'est-à-dire du droit de suzeraineté de la Prusse sur Neuchâtel, qui était toujours en suspens depuis 1848. Mais, d'autre part, la Suisse la considérait comme tranchée de fait par les événements de 1848 et des années subséquentes, et de droit par la ratification, souvent prononcée au dedans et au dehors, des nouvelles institutions fédérales et neuchâteloises, en dépit du protocole de Londres. Le Conseil fédéral ne put faire autrement que de refuser la demande de la Prusse, quelles qu'en pussent être les conséquences.

Un tel refus devait naturellement entraîner entre les deux pays des difficultés diplomatiques sérieuses. Elles s'envenimèrent au point de menacer bientôt l'état de paix du centre de l'Europe. Aussi l'empereur Napoléon III, heureux d'avoir l'occasion de faire acte d'arbitrage européen et d'être utile à la fois à la Suisse et à la Prusse, afin de pouvoir mieux surveiller l'Autriche, qui alors était son cauchemar, intervint dans le conflit. Se posant en médiateur, il s'adressa au général Dufour, son ancien maître, et au docteur Kern, membre éminent de l'Assemblée fédérale, son ancien camarade en Thurgovie, pour avoir leurs avis et entendre ses propositions. L'empereur s'engageait à empêcher la Prusse de continuer ses mouvements militaires à la condition que, de son côté, la Suisse contribuerait au maintien de la paix par la mise en liberté des neuchâtelois royalistes.

Le Conseil fédéral, présidé alors par M. Stämpfli, refusa net, tout en accréditant auprès du gouvernement français le général Dufour, en qualité d'envoyé extraordinaire, avec la mission de réclamer la renonciation de la Prusse à ce que celle-ci prétendait être ses droits. A cette condition seulement le Conseil fédéral se déclarait prêt à libérer les inculpés. Le général Dufour fut chargé, avec notre chargé d'affaires, M. Barman, de porter ce refus à la connaissance de Napoléon. Mais celui-ci persistait dans ses idées, et les autorités suisses, de leur côté, en considéraient l'acceptation comme au dessous de la dignité du pays et contraire à son opinion.

On sait le reste. Les relations officielles entre les deux adversaires furent rompues : la légation prussienne quitta Berne. Dès lors, les préparatifs militaires s'activèrent et s'accrochèrent dans tous les cantons. Toute l'armée, élite, réserve, landwehr, fut mise de piquet ; des corps de volontaires et des dépôts furent formés. Une première levée fut ordonnée pour garnir la ligne du Rhin, levée comptant environ vingt mille hommes, soit les divisions Bourgeois et Ziegler, (3^e et 5^e), bientôt suivie d'une seconde levée, comprenant les noyaux et les états-majors des divisions Veillon Charles (1^{re}), Veillon Frédéric (2^e), Kurz (4^e), Egloff (6^e) et Zimmerli (7^e).

L'Assemblée fédérale, convoquée *ad hoc*, ratifiait ces mesures le 27 décembre et nommait, au scrutin secret, le général Dufour commandant en chef des troupes levées et à lever, Son assermentation, qui eut lieu dans la même soirée, fut solennelle,

Une ardeur guerrière du meilleur aloi enflammait tous les esprits depuis qu'on avait connaissance d'un ultimatum prussien, en date du 21 décembre, annonçant que « si le 2 janvier 1857 les prisonniers neuchâtelois n'étaient pas mis en liberté, la guerre serait déclarée. »

La fierté républicaine était piquée au vif. On ne pensa plus qu'à se bien battre. Toutes les mesures de défense furent poussées avec vigueur par le général Dufour, pensant à tout avec prévoyance. Les arsenaux, les magasins, les poudrières furent promptement inspectés et regarnis. Les bateaux à vapeur sur le lac de Constance et sur le Rhin furent armés en guerre et placés sous le commandement d'un ancien officier de la marine britannique ; Schaffhouse et Eglisau furent fortifiés par les soins du colonel Stehliu ; Bâle pourvu d'un remarquable système de défense, composé de quatorze ouvrages le long du quart de cercle formé par l'angle rentrant du Rhin du côté de l'Allemagne, par les soins du colonel Delarageaz. Il faut joindre à ces travaux ceux qui en étaient le complément indispensable, c'est-à-dire trois ponts construits avec des bateaux, deux à Schaffhouse et un à Bâle. Ce dernier surtout offrit de grandes difficultés d'établissement en raison de la largeur du Rhin à cet endroit et de sa rapidité. Les spécialistes s'accordent à dire que cette construction fut un chef-d'œuvre. En outre de ces trois ponts, deux équipages étaient prêts pour jeter, au moment opportun, deux autres ponts militaires dont les emplacements avaient été désignés d'avance.

Si nous donnons ces détails techniques, ce n'est pas tant pour montrer l'activité du général que pour faire saisir, par l'importance qu'il avait mise à multiplier les communications entre les parties extérieures et les parties intérieures de la Suisse, le plan hardi et très-juste, d'ailleurs, qui devait présider à l'ouverture de la campagne. On peut en parler aujourd'hui plus à l'aise, depuis que l'annexion de la pauvre Alsace à l'empire germanique a enlevé à notre ligne du Rhin, débordée maintenant à sa gauche, la plus grande partie de la valeur qu'elle avait en 1857. Le général Dufour voulait, comme en 1847, prendre l'offensive et profiter de l'avantage que nous donnait la longue ligne d'opérations ennemie, venant de la Prusse jusqu'à notre frontière, à travers le Sud de l'Allemagne qui ne lui était rien moins que favorable. Nous ne manquons pas d'amis dans le grand-duché

de Baden, dans le Wurtemberg, ainsi qu'en Bavière et en Autriche. qu'un premier succès eût aisément mis de notre côté. Le général Dufour comptait donc attirer les Prussiens sur Bâle, qui eût été bien tenu par le colonel Delarageaz et par la division Bourgeois, tandis qu'avec tout le reste il eût franchi le Rhin vers Schaffhouse, puis se serait rabattu à gauche pour s'efforcer d'acculer l'ennemi dans le coude du fleuve. La combinaison était parfaite; les mesures d'exécution ne le furent pas moins. Les troupes marchaient avec beaucoup d'entrain sur leurs positions avancées, ne s'apercevant des rigueurs de l'hiver qu'aux monceaux de mitaines et de cache-nez que leur envoyaient les braves et aimables gardiennes des pénates. La frontière allait être franchie par les avant-gardes de la 1^{re} division, le bataillon genevois n^o 20 en tête, aux applaudissements des populations, quand des bruits de paix vinrent souffler le froid sur ce beau zèle.

La médiation avait marché de son côté; la diplomatie avait repris ses droits et regagné le temps perdu. La Suisse finit par accepter les mêmes propositions que le Conseil fédéral avait repoussées peu de temps auparavant. Mais Neuchâtel était gagné, et l'honneur était sauf, quoi qu'on en dise. Les efforts européens en faveur de la paix resteront un témoignage honorable pour notre armée. L'Europe, qui eût fermé les yeux sur une simple escarmouche, ne voulut pas permettre dans son sein une guerre avec tous ses accidents de fortune. A l'attitude de la Suisse, on l'avait jugée digne de soutenir une lutte sérieuse, et c'est pour cela que la diplomatie s'agita jusqu'à ce qu'elle eût désarmé les deux adversaires.

On craignait, toutefois, que les hommes qui avaient mis tant d'empressement à répondre à l'appel de la patrie suisse, lorsqu'elle se croyait menacée dans son indépendance, fissent quelques difficultés d'obéir à une décision qui arrêtaient court leur élan et anéantissait, chez beaucoup, l'espérance qu'il avaient de prouver leur dévouement par leur conduite sur le champ de bataille. Il n'en fut rien, cependant, grâce à l'ordre de licenciement du général Dufour. Avec ce tact exquis dont il a toujours fait preuve, le général insistait tout particulièrement sur ceci : « Que s'il n'avait pas été donné à l'armée d'agir plus vivement pour le pays, au moins tout le monde avait pressenti ce qu'elle aurait pu faire pour sa liberté et son indépendance. »

D'autre part, le grand attachement qu'avaient pour leur général les troupes placées sous son commandement, contribua certainement à calmer les murmures suscités par la nouvelle du licenciement. Le soldat savait que son bien-être était la première des préoccupations de son chef; qu'une fois en campagne, il pensait d'abord à ce qui devait assurer pour ses troupes les conditions d'une bonne existence; que le campement, les hôpitaux, les transports, les équipements et la subsistance étaient toujours les premiers objets de ses soins; qu'il lui était arrivé souvent de ne vouloir prendre aucune nourriture avant d'être sûr que personne n'avait à souffrir de rien. Le soldat avait la conscience de cette inquiétude paternelle dont il était l'objet, et son obéissance, sa reconnaissance et son dévouement payaient largement cette anxiété.

(A suivre.)

